

Priorités politiques 2021



- 4 A propos d'HotellerieSuisse et de Parahotellerie Schweiz**
- 5 Avant-propos**
- 6 Crise du coronavirus: relever les énormes défis du secteur grâce à des mesures efficaces**
- 8 Améliorer la compétitivité et la consommation avec des prix équitables**
- 10 Renforcer le tourisme urbain et les régions touristiques traditionnelles à travers la politique de tourisme**
- 12 Libérer les hôtels suisses des contrats léonins**
- 14 Autres thèmes importants présentant un intérêt pour la branche**
- 17 Chiffres et faits**

A propos d'HotellerieSuisse et de Parahotellerie Schweiz

HotellerieSuisse est le centre de compétence de la branche suisse de l'hébergement et défend, en sa qualité d'association des entrepreneurs, les intérêts des établissements innovants et attachés aux principes du développement durable. Les établissements classés par HotellerieSuisse représentent près de deux tiers des lits d'hôtels en Suisse et génèrent plus de trois quarts de toutes les nuitées. Depuis 1882, HotellerieSuisse incarne aux côtés de ses quelque 3 000 membres aujourd'hui, dont plus de 2 000 établissements hôteliers, une économie de l'hébergement visionnaire et soucieuse de la qualité.

La communauté d'intérêt Parahotellerie Schweiz est une organisation partenaire d'HotellerieSuisse et se compose des cinq entreprises de la parahôtellerie, à savoir Auberges de jeunesse suisses, Reka, Interhome, TCS Camping et BnB Switzerland. Ces dernières génèrent cinq millions de nuitées en Suisse chaque année en dehors de l'hôtellerie classique.

Avant-propos

En 2021, l'économie comme la société continueront de payer un lourd tribut à la crise du coronavirus. La branche de l'hébergement sera toujours durement affectée par la pandémie. Particulièrement touchés par la faible demande de prestations touristiques, l'hôtellerie et le tourisme connaîtront encore des incertitudes chroniques en matière de planification et d'importantes pertes d'exploitation et d'occupation. Il est donc d'autant plus important pour la branche de bénéficier de prestations de soutien afin de maintenir le succès de la tradition touristique du pays.

Dans l'esprit du sujet de l'année #bettertogether, HotellerieSuisse poursuivra son étroite collaboration avec d'autres associations touristiques afin de recueillir et de faire entendre les revendications de la branche. En effet, c'est en unissant nos forces que nous parviendrons à perpétuer durablement la tradition suisse du tourisme, aux côtés d'établissements aussi pérennes qu'innovants. Enfin, HotellerieSuisse se mobilisera massivement autour d'autres thématiques, notamment l'application tant attendue de la «Lex Booking», qui garantira aux hôtels la liberté de fixer leurs prix, y compris en ligne. Autre dossier d'actualité: nous œuvrerons aussi en faveur de l'initiative pour des prix équitables en vue de renforcer la compétitivité et la consommation.



Claude Meier
Directeur



Nicole Brändle Schlegel
Responsable Monde du travail,
Formation et Politique

Crise du coronavirus: relever les énormes défis du secteur grâce à des mesures efficaces

La crise du coronavirus pose des défis considérables à la branche de l'hébergement et du tourisme. D'une ampleur historique, le recul de la demande ainsi que les mesures de protection et les restrictions ont engendré des pertes massives. Les procédures simplifiées pour l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail, de même que les prestations financières, restent essentielles pour maintenir la valeur ajoutée et les emplois du secteur tout en évitant les faillites à grande échelle.

Motivation et arguments

La pandémie de coronavirus représente un énorme défi pour l'ensemble de l'économie et de la société. Si la priorité doit être donnée à la mise en œuvre de mesures sanitaires ciblées et efficaces, la vie économique et sociale doit se poursuivre, même sans l'arrivée d'un vaccin ou d'un traitement efficace. L'enjeu consiste donc à définir des mesures de protection efficaces, ciblées et adaptées. Les règles de quarantaine et les restrictions de voyage radicales mettent en péril la rentabilité des établissements d'hébergement et accentuent le risque de fermetures. De ce fait, il convient de fixer des délais raisonnables et de mettre à disposition des tests rapides pour les voyageurs et les employés du secteur du tourisme. Et pour amortir les conséquences de la crise économique, l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail doit se maintenir sous sa forme simplifiée jusqu'à fin 2021, comme le demande [la motion 20.4169](#).

En matière de santé comme d'économie, une situation exceptionnelle exige des mesures exceptionnelles. Comptant parmi les principales branches touchées par la crise, l'hôtellerie ne saurait se passer d'une compensation dans les cas de rigueur. Les services touristiques ne peuvent pas être produits à l'avance pour être stockés, ce qui explique la nécessité d'une indemnisation nationale des pertes subies. L'hôtellerie requiert ainsi à elle seule une injection de moyens financiers à hauteur de 500 millions de francs afin d'éviter des licenciements de masse, des faillites à grande échelle et une importante dévalorisation susceptibles d'ébranler la tradition bien ancrée du tourisme suisse.

Par ailleurs, dans l'actuel contexte d'aggravation de la situation, le système de crédits COVID-19 doit être réactivé pour approvisionner les établissements en liquidités. En raison du confinement partiel étendu à certaines régions, la Confédération et les cantons doivent mettre sur pied un programme d'urgence de 500 millions de francs de subventions pour couvrir les frais fixes du secteur. A moyen terme, de nombreux établissements initialement viables ne survivront pas à un deuxième choc extérieur.



Franz-Xaver Leonhardt
Codirecteur de l'Hotel
Krafft, Bâle, et
CEO du groupe Krafft.
Membre du Grand
Conseil, Bâle-ville

«La crise du coronavirus pose à la branche de l'hôtellerie des défis d'une ampleur historique, auxquels les politiques doivent répondre par des mesures de soutien économique ciblées.»

Franz-Xaver Leonhardt

Programme

Les dispositions détaillées relatives à l'indemnisation pour les cas de rigueur entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2020 conformément à l'art. 12 de la loi COVID-19. L'ordonnance COVID-19 assurance chômage doit entrer en vigueur aussi rapidement que possible. En fonction de l'évolution de la crise, il conviendra également de définir dans les meilleurs délais des mesures de soutien supplémentaires ciblées et adaptées, comme au printemps 2020.

Améliorer la compétitivité et la consommation avec des prix équitables

19.037 Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables. Initiative populaire et contre-projet indirect

Plus que jamais à la suite de la crise du coronavirus, l'hôtellerie-restauration a besoin d'être compétitive au niveau des prix pour pouvoir concurrencer ses voisins. Le Parlement décidera en 2021 s'il accepte un contre-projet indirect efficace à l'initiative pour des prix équitables. Cette dernière renforce la liberté d'approvisionnement des entreprises et contribue à baisser les coûts de secteurs économiques vitaux tels la santé et les transports publics, et ceux des PME en général en donnant plus de pouvoir à la Commission de la concurrence.

Motivation et arguments

En 2021, les débats parlementaires sur l'initiative seront clos. Ils décideront du sort réservé au principe du pouvoir de marché relatif, déjà en vigueur chez nos voisins européens. En Suisse, beaucoup d'entreprises sont dépendantes de produits bien spécifiques pour lesquels certaines firmes dominantes leur imposent des conditions unilatérales et des prix surfaits. L'initiative vise à corriger les abus pratiqués par certains en adaptant la loi sur les cartels grâce à un élargissement du rayon d'action de la Commission de la concurrence. Pour que l'économie suisse puisse pleinement profiter de prix meilleur marché – prix qui se traduisent en baisse des charges pour les entreprises et donc en augmentation de leur productivité – le Parlement doit impérativement réviser la proposition de contre-projet indirect du Conseil fédéral. Il doit inclure dans le projet non seulement les entreprises qui sont en concurrence avec l'étranger, mais bien toutes celles qui sont actives sur le marché intérieur. Les PME, les administrations publiques, le domaine de la santé et le secteur des transports publics pourraient économiser des milliards grâce à l'initiative. Rien que pour les hôpitaux, une étude récente de la HES du nord-ouest de la Suisse chiffre le gain à quelque 600 millions par année. D'autre part, le Parlement doit permettre tant à ceux qui dépendent d'un produit qu'à ceux qui le vendent de

Programme

Le Conseil des Etats et le Conseil national devraient parvenir à un accord durant le premier semestre 2021 sur la version finale du contre-projet indirect à l'initiative. Si celui-ci est jugé suffisamment efficace, l'association de soutien «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables» a d'ores et déjà annoncé qu'elle était prête à retirer l'initiative.

bénéficier du principe du pouvoir de marché relatif. En effet, paysans et sous-traitants sont souvent livrés aux conditions de leurs vendeurs. Enfin, le Parlement doit interdire le géoblocage comme l'Union européenne le fait déjà. Trop de fournisseurs de biens en ligne étrangers empêchent les clients suisses d'acheter des biens sur les sites Internet étrangers et les reconduisent sur des sites locaux qui vendent le même bien avec des marges disproportionnées.



Nicolas Ming
Chef d'entreprise
Astra Hotel, Vevey

«L'initiative me permet de retrouver ma liberté d'approvisionnement et de baisser mes coûts. Certains producteurs étrangers appliquent des marges surfaites pour les ustensiles de cuisine, les sanitaires, les meubles ou les textiles. En sanctionnant ces pratiques abusives, la COMCO permettra aux PME suisses d'augmenter leur productivité, ce qui me rendra plus concurrentiel.»

Nicolas Ming

Renforcer le tourisme urbain et les régions touristiques traditionnelles à travers la politique de tourisme

20.4181 Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les MICE et les grands événements. Postulat

En 2021, la Confédération posera les jalons de l'orientation à moyen terme de sa politique de tourisme, qui précisera les modalités d'adaptation des instruments de promotion – Suisse Tourisme, Innotour, nouvelle politique régionale (NPR) et Société suisse de crédit hôtelier (SCH) – ainsi que les moyens financiers au regard du message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027. Dans le cadre de cette réorientation, HotellerieSuisse revendique une meilleure prise en compte des zones urbaines sans porter préjudice aux régions touristiques traditionnelles.

Motivation et arguments

Ces dernières années, le tourisme urbain s'est imposé comme un maillon incontournable de la chaîne de la valeur ajoutée touristique. De fait, les villes génèrent 49% des nuitées en Suisse. Disposant de structures touristiques différentes de celles des régions de vacances, les acteurs du tourisme urbain dépendent principalement des MICE, du tourisme d'affaires et des hôtes internationaux. Malgré l'accroissement des défis qui les caractérise, l'actuelle politique de tourisme ne tient quasiment pas compte des zones urbaines, alors que les obstacles réglementaires et les structures administratives suisses tendent à avoir un effet dissuasif sur les organisateurs étrangers. La place économique suisse perd du terrain sur la scène internationale, car contrairement à la concurrence étrangère, la Confédération n'accompagne pas activement les candidatures suisses tout au long des procédures pour les MICE et grands événements, bien qu'elle ait défini ce volet comme un champ d'action important de sa stratégie touristique 2017.

Les dramatiques ruptures structurelles consécutives à la pandémie auront des répercussions considérables sur le tourisme urbain.

Le pilier que représente le tourisme d'affaires investira le champ du numérique, et le tourisme durable revêtira une plus grande importance. Du fait des refus probables, la Confédération doit englober toutes les régions suisses dans sa politique touristique. Dans cette optique, il convient d'accepter le postulat Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les MICE et les grands événements ([20.4181](#)) et d'élargir les critères de promotion de l'innovation.



Marie Forestier
Hôtelière et membre
du Comité exécutif
d'HotellerieSuisse

«La chaîne de la valeur ajoutée touristique dans les villes est étroitement liée aux événements MICE, au tourisme d'affaires et aux manifestations. Elle fait face à une forte concurrence internationale. Il est donc important d'améliorer les conditions cadres et d'encourager les innovations.»

Marie Forestier

Programme

Il est prévu de soumettre le postulat «Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les MICE et les grands événements» (20.4181) au Parlement au cours de l'année 2021. En parallèle, le Conseil fédéral élabore une mise à jour de la politique touristique et des instruments de promotion du tourisme. Les grands axes seront publiés en 2021.

Libérer les hôtels suisses des contrats léonins

16.3902 Interdire les contrats léonins des plates-formes de réservation en ligne dont l'hôtellerie fait les frais. Motion

La motion 16.3902, qui fait actuellement l'objet d'une consultation, exige l'interdiction de toutes les clauses de parité entre les établissements d'hébergement et les plates-formes de réservation en ligne (OTA).

Motivation et arguments

Sur le marché de la réservation d'hôtels en ligne, quelques OTA imposent des conditions commerciales désavantageuses pour les établissements du fait de leur position dominante sur le marché (en tout, 94% des parts de marché), nuisant ainsi à la concurrence entre les canaux de distribution. Les OTA ont introduit des «clauses de parité» qui interdisent aux établissements d'hébergement de proposer des prix et des conditions plus favorables sur leur propre site Internet que sur les OTA. Ces clauses limitent énormément la liberté des établissements de fixer les prix.

A l'ère du numérique, il n'est donc pas possible pour ces établissements d'offrir une vitrine à leur activité à travers leur site Internet, de faire la promotion du canal de distribution le moins coûteux avec des tarifs plus intéressants et de réduire leur dépendance vis-à-vis des OTA. C'est ainsi que les OTA s'assurent des parts de marché, en faisant fi de la concurrence. A l'international, les principales destinations concurrentes ont agi et interdit les clauses de parité. La branche de l'hébergement suisse se retrouve donc aux prises avec un désavantage concurrentiel supplémentaire face aux pays voisins. Après plus de trois ans d'attente, le Conseil fédéral a présenté une proposition de mise en œuvre et prévoit de modifier la loi fédérale contre la concurrence déloyale, en suivant enfin le mandat donné par le Parlement. Par conséquent, il est désormais possible d'interdire les clauses de parité tarifaire entre les plates-formes de réservation en ligne (OTA) et les établissements d'hébergement. HotellerieSuisse salue les orientations de la proposition de mise en œuvre, qui reflète dans les grandes lignes ses revendications. L'association estime toutefois qu'il est nécessaire d'apporter des précisions et exige une interdiction de toutes les clauses de parité qui entravent les hôtels dans leur liberté entrepreneuriale, c'est-à-dire les tarifs imposés tout comme les clauses de parité relatives à la disponibilité et aux conditions. En outre, il s'agit aussi de bannir toute sanction indirecte par les OTA à contourner l'interdiction des clauses de parité (par exemple, à travers une baisse dans le classement). Ces aspects sont trop flous dans la proposition de mise en œuvre du Conseil fédéral. HotellerieSuisse accompagnera activement la suite du processus politique.



Andreas Züllig
Hôtelier et président
d'HotellerieSuisse

«Après plus de trois ans d'attente, le Conseil fédéral a enfin présenté une proposition de mise en œuvre. Celle-ci va dans la bonne direction, mais nécessite encore quelques précisions. A l'ère du numérique, il faut impérativement préserver la liberté entrepreneuriale.»

Andreas Züllig

Programme

La motion a été adoptée en septembre 2017 à une large majorité. Le Conseil fédéral a repoussé sa mise en œuvre pendant plus de trois ans. La proposition de mise en œuvre fait actuellement l'objet d'une consultation, qui s'achèvera en février 2021. HotellerieSuisse demande au Parlement d'adopter la loi aussi rapidement que possible après cette phase.

Autres thèmes importants présentant un intérêt pour la branche

19.050 Stabilisation de l'AVS (AVS 21) et réforme LPP

Base stable de la prévoyance vieillesse avec un bouquet de réformes équilibré

Les réformes de l'AVS et de la prévoyance professionnelle (LPP) s'imposent de toute urgence et doivent tenir compte des évolutions démographiques. La branche de l'hébergement réclame des décisions rapides avec un bouquet de mesures structurelles et financières équilibré qui soit adapté aux branches présentant des salaires bas et constituées de PME. L'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée et des cotisations salariales doit donc rester modérée. En ce qui concerne les prestations, l'âge de départ à la retraite des femmes doit être relevé à 65 ans avec l'AVS 21 et la compensation devra être largement aménagée pour la génération transitoire. Dans le cadre de la réforme LPP, il convient d'abaisser le taux de conversion minimum à 6 % et d'éviter les éléments étrangers au système ainsi qu'une réduction drastique de la déduction de coordination.

Préservation du marché du travail libéral

Pour rester une place économique intéressante, la Suisse doit conserver l'un de ses atouts les plus importants: son marché du travail flexible. De ce fait, s'il n'est pas souhaitable d'aboutir à une surréglementation législative, il convient de demander en priorité aux partenaires sociaux de définir les conditions de travail. L'extension de la protection contre le licenciement à certains groupes d'employés ainsi que d'autres revendications qui devront être financées par les cotisations salariales relèvent de convoitises inopportunes, en particulier dans les branches à forte intensité de main-d'œuvre et fortement touchées par la crise du COVID-19.

Meilleur positionnement des écoles supérieures

Le système éducatif suisse repose essentiellement sur une formation professionnelle avec des passerelles éducatives, qui s'aligne sur les besoins du marché du travail et de la société. Dans les écoles supérieures (ES), les filières de formation sont axées sur la pratique et encouragent l'acquisition de capacités méthodologiques et de l'esprit de synthèse. Une mise en œuvre de la motion [18.3392](#) doit répondre au manque de connectivité sur le plan national et international tout en améliorant la notoriété des filières de formation des ES. A travers l'initiative [Formation professionnelle 2030](#), Hotellerie-Suisse participe activement aux projets visant à mieux positionner les écoles supérieures.

Mise en œuvre de la motion 18.3392 Écoles supérieures. Renforcer le profil, garantir la qualité, accroître l'attrait

Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral

Simplification et amélioration de la loi sur les résidences secondaires (évaluation et révision)

19.023 Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage. Initiative populaire et contre-projet indirect

Accords bilatéraux et contrat-cadre

Conjugaison judicieuse de la rentabilité et de la durabilité

Dans un contexte de changement climatique, il est plus urgent que jamais de mettre en œuvre une gestion durable des ressources. Pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, la Suisse doit appliquer la loi sur le CO₂ totalement révisée et poser ainsi d'importants jalons en vue d'aboutir à l'objectif de zéro émission nette. Forte d'un contre-projet efficace à l'initiative pour les glaciers et d'une stratégie climatique à long terme, la Suisse pourra établir d'ici 2050 des mesures compatibles avec les intérêts économiques. Du point de vue touristique aussi, il est intéressant de préserver l'environnement et la nature, et de gérer les ressources en douceur.

Flexibilité accrue des développements structurels dans l'hébergement

Le rapport sur les conséquences de la loi sur les résidences secondaires est attendu pour le premier semestre 2021. La loi a surtout eu des effets inattendus sur les régions de montagne: la construction a transféré ses activités en plaine et le marché des résidences principales est devenu moins attrayant. Enfin, les obstacles mis aux transformations d'hôtels rendent celles-ci presque impossibles. Les développements économiques, les conditions-cadres et la vision de l'aménagement du territoire ont drastiquement changé depuis l'acceptation de l'initiative. HotellerieSuisse s'engagera au niveau politique pour une révision qui tienne compte de ces changements et qui assure suffisamment de flexibilité aux développements structurels que connaît la branche de l'hébergement.

Maintien de la Suisse en tant que destination de voyage ouverte et hospitalière

La branche de l'hébergement rejette clairement l'ancrage d'une interdiction de se dissimuler le visage dans la Constitution fédérale. Les mesures proposées sont disproportionnées et attentatoires à l'autonomie des cantons comme à l'économie. En Suisse, de nombreuses régions profitent du tourisme en provenance de marchés éloignés. De plus, la tolérance veut que les hôteliers n'évaluent pas leurs hôtes en fonction de caractéristiques comme le genre, la religion, l'orientation sexuelle ou l'origine. En revanche, Hotellerie-Suisse salue le contre-projet indirect du Conseil fédéral, qui fait justice à l'image d'une Suisse ouverte et hospitalière.

Politique européenne: poursuite de ce qui a fait ses preuves

Dans un contexte d'internationalisation de son économie, les accords bilatéraux sont essentiels à la prospérité de la Suisse. Cet accord-cadre institutionnel offre l'occasion de garantir et de faire évoluer la voie bilatérale. À cet égard, il est nécessaire de procéder à des améliorations sur des sujets controversés, comme la directive relative au droit des citoyens de l'Union européenne.



Chiffres et faits

Le tourisme compte, à l'échelle mondiale, parmi les secteurs économiques qui affichent les taux de croissance les plus dynamiques et figure en Suisse au nombre des grandes branches exportatrices. Il est étroitement lié à d'autres branches économiques, dont il constitue en partie la base existentielle, notamment pour l'agriculture dans les régions périphériques. Le secteur de l'hébergement réalise à lui seul une valeur ajoutée brute annuelle de 4,5 milliards de francs et se classe, avec plus de 63 000 équivalents plein temps, parmi les grands employeurs du pays.

Toutefois, la branche a été frappée de plein fouet par la pandémie de coronavirus et se trouve par conséquent dans une situation économique plus difficile qu'au moment de la crise économique mondiale. A la suite des restrictions imposées par le coronavirus, une perte de 15,5 millions de nuitées (-39 %) est à prévoir pour l'année touristique 2020.

Parallèlement à la perte de chiffre d'affaires, estimée à 3,3 milliard de francs, et à la baisse de la valeur ajoutée, la situation déjà fortement dégradée sur le marché de l'emploi se révèle également alarmante: en effet, les deux premiers trimestres 2020 ont vu la perte d'environ 6 400 postes (en équivalents plein temps) dans l'hébergement, soit -10 %. Si la crise persiste, d'autres faillites et davantage de suppressions d'emplois sont à craindre. Selon les prévisions, la demande ne se normalisera pas avant 2022, notamment pour les marchés éloignés. Pour toutes les raisons citées, les mesures de soutien demandées sont d'une importance capitale pour la relance et la compétitivité à long terme de la branche.

	2019	Pronostics 2020*
Valeur ajoutée touristique brute	19,5 mia de CHF	-
Quote-part touristique au total de la valeur ajoutée brute	2,8 %	-
Emplois liés au tourisme (en équivalents plein temps)	183 520	-
Valeur ajoutée brute de l'hébergement (hôtellerie et parahôtellerie)	4,5 mia de CHF	-
Emplois du secteur de l'hébergement (en équivalents plein temps, hôtellerie et parahôtellerie)	63 003	57 707 (-8 %)
Nuitées dans l'hôtellerie	39,6 mio	24,1 mio (-39 %)
Chiffre d'affaires total d'hôtellerie*	8,3-8,8 Mrd. CHF	5-5,3 Mrd. CHF (-40 %)
Chiffres d'affaires de logement hôtellerie	4,7 Mrd. CHF	2,8 Mrd. CHF (-40 %)
Valeur ajoutée brute logement de l'hôtellerie	2,5 mia de CHF	1,5 mia de CHF (-40 %)

* Estimations d'HotellerieSuisse

Sources: compte satellite du tourisme 2019 (OFS), statistique de l'emploi 2019-2020 (OFS), statistique de l'hébergement touristique (OFS), portail de benchmark hôtelier HotellerieSuisse.

Impressum

Editeur

HotellerieSuisse, Berne

Mise en page

HotellerieSuisse, Berne

Photos

Portraits: mäd
unsplash.com: couverture, p. 16

Langues

Français, allemand, italien

Berne, Novembre 2020

